



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DANS LE CADRE D'UN LITIGE AVEC LE PRESTATAIRE SFR/NUMERICABLE, POUVOIR DONNÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NÉGOCIER ET VALIDER UN PROTOCLE TRANSACTIONNEL DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 116 000 €

Exposé des motifs // Point 5.2 du conseil d'administration du Crous de Paris du 11 Mars 2025

Préambule

Deux contrats ont été conclus entre le Crous de Paris et SFR/Numericable :

- Contrat 17-82 le 01/01/2017
- Contrat 19-93 le 01/01/2019 pour une durée de 5 ans

Il s'agit de contrats d'installation, d'entretien et de maintenance de réseau de communications électroniques, avec un coût de 0.80 € HT par logement sur le parc existant et à venir.

Etaient prévus aux contrats :

- Travaux :
 - Raccordement au réseau jusqu'au pied de la colonne
 - Réalisation de la colonne depuis le pied de la colonne jusqu'aux PB
- Service : entretien et maintenance du réseau interne permettant la distribution de Numerisun TV
- En annexe, une liste non limitative des équipements développés ou installés dans les parties communes de l'ensemble immobilier

Etat des lieux :

1- Prestations :

En parallèle, le Crous disposait d'un marché avec Wifirst pour la fourniture d'un accès à Internet des résidents logés dans les résidences du Réseau de Œuvres depuis 2013.

L'objet des contrats SFR/Numericable se limitait donc à la maintenance des antennes TV ; antennes TV devenues obsolètes avec l'évolution des pratiques des étudiants.

Deux points de litiges avec SFR/Numericable ont mené à une interruption de la mise en paiement des factures :

- La difficulté de s'assurer de la réalité du service fait sur le terrain : aucun passage dans les résidences ne pouvait être attesté ;
- Une différence d'appréciation sur les obligations de renouvellement liées au contrat : quant à la nature de la prestation et à la reconduction du contrat.

2- Facturation :

SFR/Numericable relance le Crous de Paris pour 646 factures impayées pour un total de 134 802.95 €.

Après analyse complète de la situation :

- 404 factures n'ont jamais été déposées sur Chorus
- 199 factures n'ont pu être téléchargées pour un problème de N° de Siret signalé dans Chorus
- 26 factures ont été rejetées pour service non fait
- 3 factures sont déjà réglées
- 15 factures sont en attente de traitement dans notre logiciel

Total liste factures à régler (déduction faite des factures "régérées")	133 086,19 €
Factures réglées à tort en 2024	17 716,78 €
Somme due à SFR (avant négociation)	115 369,41 €

Objectif :

La fin du second contrat à la date du 31/12/2023 a récemment été acté auprès de SFR/Numericable.

Etant donné que plus de 600 factures n'ont jamais été mises à disposition du Crous de Paris, que des avoirs n'apparaissent pas dans la liste de SFR/Numericable, que des factures correspondant à l'exercice 2024 ont été réglées à tort, que le service fait peut prêter à discussion, l'objectif est de procéder à un protocole transactionnel avec le prestataire SFR/Numericable.

Ce protocole aurait pour objet de négocier une somme juste réellement due par le Crous de Paris, en tenant compte des éléments exposés ci-dessus, et de la traiter en une seule opération.

Objet de la délibération

Il est demandé aux administrateurs de donner autorisation à Monsieur Thierry Bégué, Directeur général du Crous de Paris pour négocier et valider un protocole transactionnel avec SFR/Numericable dans la limite d'un plafond de 116 000 € TTC.

Ce protocole transactionnel sera soumis préalablement au visa du Contrôleur Budgétaire Régional.